

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACORP Obligataire SICAV** arrêtés au **30 Septembre 2024** qui font apparaître un actif net de **4 080 764 DT** et une valeur liquidative égale à **139,033 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Septembre 2024** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACORP Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Septembre 2024**.

Paragraphe post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACORP Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Vérifications spécifiques

- Les emplois en liquidités et en quasi-liquidité représentent 21,91% de l'actif total au 30 septembre 2024 (22,01% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).
- Les emplois en valeurs mobilières sous formes d'obligations émises par la Banque de l'Habitat (BH Bank) représentent 10,43% de l'actif total au 30 septembre 2024 (10,48% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 10% autorisé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 31 octobre 2024

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.09.2024	Au 30.09.2023	Au 31.12.2023
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	<u>3 201 393</u>	<u>3 582 917</u>	<u>3 902 972</u>
a- Actions et valeurs assimilées		0	240 352	97 476
b- Obligations		1 192 778	1 506 970	1 432 060
c- Emprunts d'état		2 008 615	1 835 595	2 373 436
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>898 002</u>	<u>1 228 614</u>	<u>1 125 493</u>
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		898 002	1 228 614	1 125 493
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4 099 395	4 811 531	5 028 465
<u>PASSIFS</u>				
		<u>18 631</u>	<u>25 881</u>	<u>24 555</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	14 176	20 927	16 836
Autres créditeurs divers	PA2	4 455	4 954	7 719
ACTIF NET		<u>4 080 764</u>	<u>4 785 650</u>	<u>5 003 910</u>
Capital	CP1	2 939 152	3 658 546	3 769 411
Sommes capitalisables		1 141 612	1 127 104	1 234 499
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		969 852	931 103	958 794
b- Résultat capitalisable de l'exercice		167 197	185 245	256 692
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		4 563	10 756	19 013
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 099 395	4 811 531	5 028 465

**ETAT DE
RESULTAT**

LIBELLE	NOT E	Du 01.07.202 4 au 30.09.202 4	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.07.20 23 au 30.09.20 23	Du 01.01.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus du portefeuille-titres	PR1	58 355	183 173	60 527	183 901	246 019
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		19 877	62 552	25 222	79 092	103 369
c- Revenus des B.T.A (*)		38 478	120 621	35 305	104 809	142 650
Revenus des placements monétaires	PR2	12 827	23 724	20 022	40 040	63 061
<u>Total des revenus des placements</u>		71 182	206 897	80 549	223 942	309 080
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 531	-21 806	-8 339	-24 162	-32 862
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		63 651	185 090	72 210	199 779	276 218
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-6 043	-17 894	-4 931	-14 534	-19 526
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 608	167 197	67 278	185 245	256 692
Régularisation du résultat d'exploitation		14 320	4 563	15 609	10 756	19 013
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		71 928	171 760	82 887	196 001	275 705
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-14 320	-4 563	-15 609	-10 756	-19 013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	-28	277	-3 434	-3 686
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-19 587	0	8 734	10 969
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DEL'EXERCICE		57 608	147 582	67 555	190 545	263 975

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.07.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>57 609</u>	<u>167 197</u>	<u>67 555</u>	<u>190 545</u>	<u>263 975</u>
a- Résultat d'exploitation	57 608	167 197	67 278	185 245	256 692
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0	277	-3 434	-3 686
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	0	0	8 734	10 969
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>498 566</u>	<u>-1 070 728</u>	<u>480 855</u>	<u>-671 172</u>	<u>-526 342</u>
a- Souscriptions	<u>1 006 765</u>	<u>1 979 643</u>	<u>695 515</u>	<u>3 163 218</u>	<u>4 507 534</u>
- Capital	729 900	1 447 000	532 100	2 462 300	3 470 000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 004	2 939	4 421	18 935	27 912
- Régularisation des sommes capitalisables	275 861	529 703	158 994	681 983	1 009 622
b- Rachats	<u>-508 199</u>	<u>-3 050 371</u>	<u>-214 660</u>	<u>-3 834 390</u>	<u>-5 033 876</u>
- Capital	-366 300	-2 247 900	-164 300	-3 002 200	-3 902 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-503	-12 687	-1 366	-22 405	-30 400
- Régularisation des sommes capitalisables	-141 395	-789 784	-48 995	-809 785	-1 101 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>556 175</u>	<u>-903 531</u>	<u>548 410</u>	<u>-480 627</u>	<u>-262 367</u>
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	3 524 589	5.003.910	4 237 240	5 266 277	5 266 277
b- Fin de période	4 080 764	4 080 764	4 785 650	4 785 650	5 003 910
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	25 715	37.360	32 603	41 680	41 680
b- Fin de période	29 351	29 351	36 281	36 281	37 360
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>139,033</u>	<u>139,033</u>	<u>131,905</u>	<u>131,905</u>	<u>133,937</u>
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>5,72%</u>	<u>5,06%</u>	<u>5,99%</u>	<u>5,89%</u>	<u>6,05%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 Septembre 2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2024** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2024**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2024** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Septembre 2024**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FINACORP Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2024** de FINACORP Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30 Septembre 2024** à **3 602 513 DT** et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2024	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		1 137 360	1 192 777	29,10%	29,23%
TN0003400330	AB 2008	3 000	60 000	61 224	1,49%	1,50%
TN0003400348	AB SUB 2020-03	2 000	80 000	83 732	2,04%	2,05%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	400 000	427 688	10,43%	10,48%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	105 000	105 188	2,57%	2,58%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	30 000	30 815	0,75%	0,76%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	40 000	42 215	1,03%	1,03%
TN0002601045	STB 2010/1	3 000	19 860	20 303	0,50%	0,50%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3 000	180 000	188 352	4,59%	4,62%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	120 000	128 714	3,14%	3,15%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	40 000	41 437	1,01%	1,02%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	62 500	63 109	1,54%	1,55%
	Emprunt d'Etat		1 953 900	2 008 615	49,00%	49,22%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4 000	400 000	407 098	9,93%	9,98%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	539	53 900	56 018	1,37%	1,37%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2	5 000	500 000	501 673	12,24%	12,29%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT	5 000	500 000	511 714	12,48%	12,54%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	5 000	500 000	532 112	12,98%	13,04%
	Titres OPCVM		0	0	0,00%	0,00%
	Placement		400 000	401 121	9,78%	9,83%
	PLC ATB CT 17-09-2024 9.13%		400 000	401 121	9,78%	9,83%
	Total		3 491 260	3 602 513	87,88%	88,28%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.09.2024	Solde au 30.09.2023	Solde au 31.12.2023
Placements monétaires	0	0	0
Certificats de dépôts	0	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Disponibilités	898 002	1 228 614	1 125 493
Compte à terme	400 000	0	0
Intérêts courus sur compte à terme	1 121	4 715	0
Avoirs en banque	612 202	1 223 899	5 561
Sommes à l'encaissement	0	0	1 436 341
Sommes à régler	-120 661	0	-318 422
Intérêts sur Dépôt à vue	5 340	0	2 013
Total	898 002	1 228 614	1 125 493

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.09.2024	Solde au 30.09.2023	Solde au 31.12.2023
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6 139	6 943	7 303
Frais du dépositaire	8 037	13 984	9 532
Total	14 176	20 927	16 836
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	3 744	3 739	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	373	411	439
Charges budgétisées à payer	338	554	2 280
Etat, retenue à la source	0	250	0
Total	4 455	4 954	7 719

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2023	Montant
* Montant en nominal	3 736 000
* Nombre de Titres	37 360
* Nombre d'actionnaires	85
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1 447 000
* Nombre de titres émis	14 470
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2 247 900
* Nombre de titres rachetés	22 479
Capital au 30.09.2024	
* Montant en nominal	2 935 100
* Nombre de Titres	29 351
* Nombre d'actionnaires	87

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2023	3 769 411	3 769 411
Souscriptions de la période	1 447 000	1 447 000
Rachats de la Période	-2 247 900	-2 247 900
Autres Mouvements	-29 359	1 112 253
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-24	-24
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-19 587	-19 587
Régularisation Sommes non distribuables	-9 748	-9 748
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	1 141 612
Montant Fin de période au 30.09.2024	2 939 152	4 080 764

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.07.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus Des Obligations					
Intérêts	19 877	62 552	25 222	79 092	103 369
Revenus Des BTA					
Intérêts	38 478	120 621	35 305	104 809	142 650
Total	58 355	183 173	60 527	183 901	246 019

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.07.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Intérêts sur certificats de dépôt	6 041	9 245	12 854	17 873	35 638
Intérêts sur comptes de dépôt	6 787	14 479	7 168	22 168	27 423
Total	12 827	23 724	20 022	40 040	63 061

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.07.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 30.09.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	6 035	17 352	6 839	19 712	26 912
Rémunération du dépositaire	1 496	4 455	1 500	4 450	5 950
Total	7 531	21 806	8 339	24 162	32 862
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 257	3 743	1 260	3 740	5 000
Redevance CMF	1 014	2 916	1 149	3 313	4 523
Charges diverses	1	5	1	2	3
Charges budgétisées (Résultat)	3 770	11 229	2 521	7 479	10 000
Total	6 043	17 894	4 931	14 534	19 526

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACORP Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACORP ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACORP » au **30 Septembre 2024** s'élève à 17.352 DT (TTC).

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACORP Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Septembre 2024** s'élève à 4.455 DT (TTC).